068-226800019-20100903-0000006015-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 06/09/2010

Réception par le Prefet : 06/09/2010

Publication: 10/09/2010

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

l'Assemblée

N° CP-2010-10-4-2

Séance du vendredi 3 septembre 2010

FONDS D'ACTION GÉRONTOLOGIQUE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde une subvention de **44.000** € à l'APALIB' pour son service de portage de repas à domicile.
- ❖ Accorde une subvention de **4.000** € à l'APALIB' pour les conférences de prévention.
- ❖ Accorde une subvention de **10.000 €** à l'APALIB' pour Allô Seniors.
- ❖ Accorde une subvention de **100.000 €** à l'APALIB' pour Anim'Action.
- ❖ Accorde une subvention de **33.000** € à l'APALIB' pour le Réseau départemental de visiteurs bénévoles.
- ❖ Accorde une subvention de **9.000 €** à l'APALIB' pour Allô Maltraitance.

Soit un montant total de 200.000€ à l'APALIB'.

Approuve la Convention d'Exécution pour l'année 2010 de la Convention Cadre 2009-2011 avec l'APALIB' et autorise le Président à la signer.

Les montants nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2010 : I711, chapitre 65, fonction 53, Nature 6574, Programme 3097 Service 010

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions

Direction de la Solidarité

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 02 JUILLET 2010

Associations ou organismes relevant de l'action sociale (F) PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage	Montant
	Libellé de l'opération	forfaitaire
FAS04919	APA APALIB	10 000,00
	Allo'Senior -2010	10 000,00
FAS04918	APA APALIB	100 000,00
	Anim'Action-2010	100 000,00
FAS04917	APA APALIB	9 000,00
	ALMA-2010	9 000,00
FAS04922	APA APALIB	33 000,00
	Réseau visiteurs - 2010	33 000,00
FAS04920	APA APALIB	4 000,00
	Actions Rivage - 2010	4 000,00
FAS04921	APA APALIB	44 000,00
	Portage de Repas - 2010	44 000,00
	Tetal	200,000,00

Total 200 000,00

Convention d'exécution pour l'année 2010 de la Convention Cadre 2009-2011 avec l'APALIB'

Vu la convention cadre 2009-2011 avec l'APALIB' du 10 juillet 2009,

Vu le schéma départemental gérontologique 2006-2011,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 2 juillet 2010,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin, sis Hôtel du Département – 100 Avenue d'Alsace BP 20351 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil Général dûment habilité par délibération de la Commission Permanente en date du 2 juillet 2010.

Ci-après désigné « Le Département »,

Et

L'APALIB', sise 75 Allée Glück à MULHOUSE, représentée par son Président Monsieur Jean-Marie MEYER dûment habilité par les statuts de l'Association,

Ci-après désignée « APALIB' »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1: Objet

La présente convention a pour objet de définir le programme annuel des actions de l'exercice 2010 mené par l'APALIB' et le cas échéant les moyens alloués à ces actions dans le respect des critères ou orientations définis dans la convention cadre du 10 juillet 2009.

Article 2: Portage de repas à domicile

Le soutien de ce service par le Département à hauteur de **44.000 €** permet d'accompagner les efforts logistiques et d'organisation visant à permettre à tout haut-rhinois, quelque soit son lieu d'habitation sur le territoire départemental d'accéder à ce service essentiel pour le maintien à domicile de la population âgée ou handicapée.

Article 3 : Conférences de prévention

Les conférences de prévention, réalisées sur le territoire du Haut-Rhin par Rivage, ciblent les personnes âgées du territoire et traitent de thèmes de santé publique prioritaires : prévenir la perte de mémoire, les médicaments, le sommeil, etc. Ces actions sont inscrites dans le programme vu par le comité de pilotage « Bien Etre et Bien Vieillir dans le Haut-Rhin », et se font en partenariat avec d'autres professionnels. Les conférences bénéficient d'une subvention de **4.000 €**.

Article 4: Allô Seniors

Cette ligne d'information téléphonique départementale est destinée aux retraités, aux personnes âgées, à leurs proches ainsi qu'aux professionnels du secteur médical, social et associatif. L'équipe d'Allô Seniors est formée en gérontologie, capable d'informer les interlocuteurs sur l'ensemble des services existants pour les seniors dans le Haut-Rhin. Les informations transmises concernent des sujets aussi variés que le transport, les loisirs, le soutien à domicile, la livraison de repas à domicile, l'hébergement, les téléalarmes, les aides financières, les démarches administratives, etc.

Le Département contribue à son fonctionnement par une subvention de 10.000 €.

$\underline{\text{Article 5}}$: Actions d'animation et redynamisation du lien social et lutte contre l'isolement, Anim'Action

Au travers de clubs répartis sur le Haut-Rhin et de nombreuses activités proposées aux personnes âgées, le service Anim'action crée ou maintient des liens sociaux, favorise l'épanouissement individuel par la vie de groupe, contribue à la prévention des risques liés au vieillissement et apporte une réponse au besoin d'utilité sociale des bénévoles.

APALIB' perçoit pour l'année 2010 un soutien financier à hauteur de 100.000 €.

Article 6 : Réseau départemental de visiteurs bénévoles

Pour faire face à l'isolement des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, l'APALIB' dispose d'un réseau de visiteurs bénévoles qui rencontrent les personnes isolées chez elles. Ceux-ci leur offrent des moments d'échanges, en leur proposant des temps de lectures, de jeux de société ou une aide pour sortir un peu à l'extérieur.

La contribution du Département s'élève à **33.000€**.

Article 7: Allô Maltraitance

Le réseau ALMA France (Allo Maltraitance des personnes âgées) propose 18 centres en France, destinés non seulement à l'écoute des personnes âgées en situation de maltraitance, mais aussi à l'écoute des témoins de maltraitance d'une personne âgée, des familles, des proches, des professionnels et des maltraitants.

L'APALIB' gère une des antennes pour la Région Alsace. Des bénévoles écoutent, conseillent et orientent, dans le strict respect de l'anonymat.

Allô Maltraitance fonctionne en lien avec le Conseil Général du Haut-Rhin et un groupe de référents pluridisciplinaire qui examine les situations présentées par les professionnels et préconise des actions de protection des victimes, d'aide aux familles et à la personne auteur de violence.

Le Département finance cette action en 2010 par l'octroi d'une subvention de **9.000€**, en complément de la subvention de l'Etat.

Article 8 : Modalités de versement des subventions

Conformément au règlement financier du Département la subvention allouée sera versée comme suit :

- Un acompte de 50% à la signature de la présente convention et
- Le solde de 50% au cours du second semestre au vu de la présentation d'un bilan et d'un compte de résultat de l'exercice précédent.

Le versement sera effectué par prélèvement sur l'imputation I711, chapitre 65, fonction 53, Nature 6574, Programme 3097 Service 010 du budget départemental et viré au compte 11899 00103 00020025845 39 Crédit Mutuel de Mulhouse.

Article 9: Autres obligations

Les engagements des deux parties et les clauses générales sont définis aux articles 4 à 14 de la convention cadre.

Article 10 : Durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions au titre de l'exercice 2010. La durée de validité de cette aide est de 1 an.

Fait à COLMAR, le

Le Président du Conseil Général

Le Président de l'APALIB'